



Déclaration liminaire des représentants des personnels de la FSU-SNUipp CDEN de l'Ardèche – Jeudi 15 février 2024

Pour la rentrée 2024, l'Etat fait le choix d'économiser encore 650 postes sur le dos du service public d'éducation. 650 postes, c'est l'équivalent de 39 millions d'euros. Une paille pour un gouvernement prêt à donner le décuple aux agriculteurs en quelques jours de manifestations. Une paille pour un ministère de l'Education nationale qui n'a pas dépensé l'intégralité de son budget en 2023 et donc reporté 285 millions de crédits sur 2024 (c'est-à-dire l'équivalent de 4750 postes). C'est à ce genre de sous-investissement chronique que l'on mesure l'intérêt porté à l'école par les premiers de cordée.

Leur argument de vente budgétaire est simple : la baisse démographique ! Mais trop simpliste pour le terrain qui perçoit bien les absences non remplacées (elles explosent), les RASED incomplets ou absents (et pourtant les besoins des élèves en difficulté sont énormes), les ULIS, ces classes pour accompagner les élèves en situation de handicap, insuffisantes, le pouvoir d'achat qui recule...

Pour rentrer dans les clous budgétaires, en Ardèche, on va taper sur le co-enseignement, sur des classes, des écoles sans jamais repenser les vraies problématiques dans le débat.

La première, c'est celle du remplacement. 2374 journées non remplacées l'an passé malgré l'embauche croissante de contractuels (on en est à plus de 24 postes aujourd'hui). 2374 journées, c'est 17 postes de remplaçants manquants. Si on y ajoute les postes de contractuels créés provisoirement pour combler les manques, ce sont plus de 40 postes qui manquent pour assurer la continuité du service public dans les écoles.

La seconde problématique, c'est le suivi et l'aide des élèves en difficulté. Un tiers des postes manquent à l'appel depuis 2012 en Ardèche, soit 26 postes. On a beau ordonner de faire du saupoudrage de partout, nos collègues, leurs élèves et les familles sont trop souvent seuls face à la grande difficulté scolaire.

On pourrait alors se dire qu'on va compenser en outillant davantage les enseignants par la formation continue. Là aussi, c'est le désert pour nombre de collègues parce que la voilure du remplacement est très limitée. Quant au contenu de la formation, quand elle existe, elle reste verticale et ne répond pas aux demandes du terrain qui n'est d'ailleurs plus interrogé.

La troisième problématique, c'est la prise en compte des élèves de 2 ans. Nous connaissons tous les chiffres tant nous les avons cités en CDEN : 75% des 2 ans étaient scolarisés en Ardèche il y a une génération, dont 52% dans le public. Cela représentait 1700 élèves pour une population scolaire quasi identique à aujourd'hui. A cette rentrée, seulement 220 élèves de 2 ans étaient dans nos écoles. Il y a moins d'élèves parce qu'ils n'existent plus aux yeux de l'administration depuis 2004 en dessous de 600m et hors REP. Pourtant, aux portes des écoles, ils sont toujours là. Si on devait scolariser autant d'élèves de 2 ans qu'en 2000, notre département aurait besoin de moyens à la hauteur pour absorber la hausse de 1500 élèves.

La quatrième problématique, c'est la suppression des dispositifs qui fonctionnent.

Après la suppression brute de l'ensemble des postes de maîtres surnuméraires en 2019, ce sont les postes de co-enseignement qui sont dans le viseur comptable et idéologique du ministère. De quoi parle-t-on ? Des dispositifs qui permettent aux enseignants une pédagogie innovante, un regard croisé sur les élèves et un accompagnement très fin dans leurs apprentissages. La qualité de l'enseignement dans ces écoles a un « coût » en termes de postes pour les grands argentiers. Et oui, messieurs, l'éducation est un investissement. En période de disette comme aujourd'hui, le premier réflexe est d'aller taper où ça se voit le moins mais où ça fait le plus mal : sur les petites classes rurales qui passent de 2 à 1 enseignant brutalement.

La place du privé doit être interrogée

Regarder les moyennes de classe n'est qu'une entrée, trop souvent réductrice, en matière de carte scolaire. Nous devons ajouter à la réflexion la présence, la place et les dynamiques de l'école privée. Difficile depuis l'an passé puisque les chiffres du privé ne sont plus communiqués aux membres du CDEN par la DSDEN. Un recul démocratique dans la droite ligne de ce qui se fait partout dans ce pays en matière de paritarisme et de dialogue social.

Pourtant, rien n'interdit de communiquer ces chiffres sur les écoles privées. En 2022, nous avons les constats et prévisions des écoles privées d'Ardèche par cohorte.

Rien n'interdit non plus de donner les constats et prévisions de rentrée des écoles publiques avant l'intervention des membres du CDEN.

Le privé, enfin une certaine forme de privé, est très bien traité par les hautes sphères de la République qui y scolarise ses rejetons : budget en hausse supérieure à l'inflation, subvention historique à travers la scolarisation obligatoire à 3 ans, regard bienveillant sur des pratiques hors la loi. Cette complaisance se mue en opacité dans les départements, enfin certains.

Une méthode de gestion qui interroge

Un chantage type vous fusionnez ou une classe ferme est-il proposé aux écoles privées ?

Un groupement des effectifs sur plusieurs écoles de la commune est-il imposé aux écoles privées ?

Nous touchons là à des méthodes qui ont court dans notre département. Si certaines situations de fermeture, d'ouverture de classe arrivent logiquement avec la baisse des effectifs, d'autres sont incompréhensibles, notamment dans un contexte de fusion proposé.

Le faux deal proposé aux mairies, aux équipes est le suivant :

- **Option 1** : Soit vous fusionnez et rien ne se passe pour le moment. Quand on sait que 74% des écoles ferment une classe après fusion, on comprend que l'objet c'est de se ménager des marges pour la suite, de faire des économies d'échelle sous le vernis de la direction unique. En grossissant les structures, on augmente la capacité de fermeture et de non ouverture car il est plus facile de répartir des élèves sur un nombre plus important de classes.

Si vous allez dans le sens de la proposition, on peut même vous gratifier d'une décharge de direction exceptionnelle en plus.

Quid des autres écoles ayant le même nombre de classes : à quel titre ne pourraient-elles pas disposer du même temps de décharge ? Et les autres écoles, particulièrement celles à moins de 4 classes, pourquoi ne pourraient-elles pas bénéficier du même cadeau intéressé ?

- **Option 2** : Soit vous refusez la main tendue (expression à la mode entre 2005 et 2010 dans le département) et alors vous perdez une classe. Peu importe qu'après fermeture vous soyez à 30 par classe, vous en serez responsables car vous n'aurez pas suivi le choix unidirectionnel

qui est imposé. De toute manière, s'il y a trop d'élèves, vous n'aurez qu'à en refiler à l'école d'à côté.

=> Dans chaque cas, les écoles sont perdantes et ressortent avec le goût amer d'une méthode qui s'apparente à du chantage de la part de leur employeur.

=> A chaque fois qu'une fusion a lieu, c'est l'école maternelle qui est attaquée.

Alors comment sortir par le haut de ces situations de tensions ?

Tout d'abord en arrêtant d'isoler les acteurs. La circulaire 2003-104 relative à la préparation de la carte scolaire dans le premier degré est claire : ce sont les mairies qui décident des fusions. Pour tout ce qui touche à la structure des écoles, il est normal qu'elles en discutent posément avec les usagers de l'école, le conseil d'école.

Ensuite en arrêtant de diviser les équipes. Il n'est pas normal qu'une seule école, un seul enseignant de l'école (la direction) soit informée d'un projet de fusion. Une fusion ne doit pas être prononcée pour arranger la carrière, la décharge de quelqu'un. C'est un acte qui engage tous les partenaires. S'appuyer sur la direction pour faire passer le projet en faisant miroiter de la décharge ou autre, c'est manipuler un agent contre le collectif.

Enfin en arrêtant de d'agiter les menaces. Pas une fusion n'aura été proposée sans pression cette année.

Pour la FSU-SNUipp, le maintien des écoles maternelles publiques est essentiel. Il n'y a pas d'équivalent dans le privé. En 20 ans, 45% des écoles maternelles ardéchoises ont disparu. Il n'en restait qu'une cinquantaine à la rentrée 2023. Pourtant, sous l'inspiration de leurs premières inspectrices générales, Marie Pape-Carpentier et Pauline Kergomard, les écoles maternelles ont pris une orientation résolument éducative, distincte de ce qui caractérise l'école élémentaire. A l'heure du verticalisme autoritaire du choc des savoirs, de la pression accrue sur les fondamentaux, les évaluations nationales et du tri social avec les groupes de niveau, il est plus que jamais indispensable de protéger l'école maternelle de ces dérives.